

Tendances émergentes...

L'Autoconsommation

en partenariat avec  **ENEDIS**
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



En mars 2016, Enerplan organisait à Paris le premier colloque national dédié à l'autoconsommation photovoltaïque. En août, Ségolène Royal – Ministre de l'Environnement lançait un premier appel d'offres « autoconsommation » ouvert aux secteurs industriels, tertiaires et agricoles. La baisse des coûts des installations photovoltaïques et des tarifs de rachat, couplés à la hausse des prix de l'électricité à la consommation conduisent distributeurs – producteurs et consommateurs à repenser les schémas de production et de consommation d'électricité. Ainsi émerge la notion d' « autoconsommation ».

Le principe :

L'autoconsommation est le fait pour un producteur de consommer lui-même tout ou partie de l'électricité produite par son installation. L'opération d'autoconsommation peut être individuelle ou collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux.

Pourquoi le rôle du distributeur est-il déterminant dans le développement de l'autoconsommation ?

Avec le développement de l'autoconsommation, le distributeur d'électricité devra toujours garantir l'alimentation électrique dans les périodes de pointe, notamment les soirs d'hiver

lorsque la demande est importante en chauffage et que la production photovoltaïque est inexistante.

Pour que le tarif d'utilisation des réseaux représente les justes coûts du réseau pour les autoconsommateurs, il sera nécessaire d'ajuster celui-ci en augmentant la part relative à la puissance et en diminuant celle relative à l'énergie. Il serait en effet anormal de transférer les coûts de l'autoconsommation sur l'ensemble des consommateurs.

Pour favoriser aujourd'hui l'autoconsommation ...

Un déploiement anticipé des compteurs Linky chez les autoconsommateurs est attendu dès 2017 pour les accompagner dans le pilotage de leur production et consommation d'électricité. Ceci leur permettra de ne pas avoir à installer un deuxième compteur électrique, et ainsi de réduire leurs coûts de raccordement de 600 € en moyenne, puis de bénéficier des avantages du compteur Linky. Par ailleurs, un autoconsommateur peut choisir ne pas injecter sa production sur le réseau. Dans ce cadre, il bénéficie d'une convention d'autoconsommation sans injection. Ce nouveau modèle élaboré en 2016 avec les organismes représentant les producteurs, assouplit un grand nombre de points (autorisation du stockage, utilisation d'un portail en ligne, accélération de la mise en service, etc.).

Pour aller plus loin sur ce sujet, rendez-vous sur le site d'Enedis :

<http://www.enedis.fr/produire-de-lelectricite>

N'hésitez pas également à poursuivre votre lecture sur le site web du média [We Demain](#), partenaire des Assises Européennes de la Transition Energétique, avec l'article : [« L'autoconsommation énergétique gagne les entreprises et foyers français »](#)

[Retour au site web des Assises Européennes de la Transition Energétique](#)